

Communication

Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 00 00
communications@snb.ch

Zurich, le 25 mars 2020

La Banque nationale crée la facilité de refinancement BNS-COVID-19 et propose à la Confédération de désactiver le volant anticyclique de fonds propres

Les conséquences de la pandémie de coronavirus vont peser fortement sur l'économie suisse. Pour que celle-ci puisse surmonter cette crise, il est indispensable que les entreprises aient accès au crédit et que le système bancaire dispose de suffisamment de liquidités.

C'est pourquoi la Confédération, la Banque nationale suisse (BNS) et l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) ont élaboré avec les banques une série de mesures. Dans ce cadre, la Banque nationale met en place la nouvelle facilité de refinancement BNS-COVID-19 (FRC). Celle-ci a pour objectif de renforcer l'accès de l'économie suisse au crédit, en mettant des liquidités supplémentaires à la disposition du système bancaire. Le montant de la FRC est illimité. La facilité peut être utilisée en tout temps.

La FRC exerce son effet de concert avec les cautions données par la Confédération pour les crédits accordés aux entreprises. Elle offre la possibilité aux banques, moyennant la remise de titres des crédits garantis par la Confédération, d'obtenir des liquidités auprès de la Banque nationale. La BNS permet ainsi aux banques de disposer des liquidités nécessaires pour accroître rapidement et fortement le volume des crédits qu'elles accordent aux entreprises. L'intérêt applicable aux liquidités obtenues dans le cadre de la FRC est égal au taux directeur de la BNS.

Dans le cadre de ce dispositif, la BNS peut également effectuer d'autres opérations de refinancement afin d'injecter au besoin des liquidités supplémentaires dans le système bancaire. La nouvelle facilité est disponible dès le 26 mars 2020. La BNS publie également (www.snb.ch, [Marchés financiers/Opérations de politique monétaire](#)) une note donnant des précisions sur cette nouvelle facilité.

Communiqué de presse

En vue d'adapter les prescriptions réglementaires à la nouvelle situation, la Banque nationale a en outre proposé au Conseil fédéral, après avoir consulté la FINMA, de faire passer le volant anticyclique de fonds propres à 0%. Cette mesure vise à renforcer encore les banques dans leur fonction centrale d'octroi de crédits.